

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS



Date de convocation :

Le 01 février 2019

Nombre de délégués :

En service : 35
Présents : 22
Votants : 26

N°08-CS26/02/2019

Objet : Adhésion unique CNAS

Avis : Favorable à l'unanimité

Transmission en Préfecture le :

15/03/2019

Publication / notification le :

18/03/2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le mardi 26 février à dix-huit heures trente,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK (pouvoir de M. Jean MATHIOT).

Etaient présents :

Mesdames Christèle DESSITE, Micheline RIVIERE, Valérie DEPLOBIN (pouvoir de M. Gérard SERER).

Messieurs Marc BOUVE, Jean-Pierre VOISIN, Etienne LONQUEU, Jacky RUET, Jean-Marc LABBE, Henri BURNHAM, Dimitri MULTEAU, François BORDE, Serge NOUZIERES (pouvoir de Mme Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE), Didier DENIAU, Jean-Pierre MARIN, Bertrand LANOISELEE, Jean-François HUBERT, François OURY, Laurent COUCHAUX, Jean Michel LENA, Claude ROUVRE (pouvoir de M. Daniel PERRIN), Pascal CONZETT.

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Messieurs Valentin BAHE, Ludovic COGNARD, Thibault SCHNEIDER et Christelle TOUZET.

Etaient excusés : Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Catherine LHERITIER et Mrs Marc GAULANDEAU, Didier MOELO, Yannick SEVREE, Lionel RANVAL, Daniel PERRIN, Jean MATHIOT, Gérard SERER.

Est nommé secrétaire de séance M. Jean-Pierre MARIN

Adhésion unique au CNAS

Vu la délibération n°06-CS26/02/2019 relative au retrait du COS 41 et de ce fait d'office au CNAS à/c du 01/01/2019.

Sur proposition de M. le Président de continuer à faire bénéficier les agents du SMB Cisse des prestations sociales, culturelles et familiales du CNAS, le conseil syndical est invité à se prononcer sur l'adhésion unique au CNAS (Comité National d'Actions Sociales) à/c du 1^{er} janvier 2019.

Cette adhésion nécessite la désignation de délégués locaux (collège des élus) à l'assemblée départementale du CNAS.

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- ✓ **Valide** l'adhésion unique au CNAS à/c du 01/01/2019.
- ✓ **Autorise** M. le Président à signer la convention d'adhésion,
- ✓ **Désigne** M. Jean-Louis SLOVAK en qualité de délégué élu pour représenter le SMB Cisse au sein du CNAS.



4, Rue du Bailli
41 190 HERBAULT